

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Abstentions : 0
Exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

N°2018-20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit.

Le jeudi douze avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le six avril deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gerouard, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratnaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Bracher, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Parche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeux, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents : Stéphane Maliver.

Pouvoirs : Dominique Germond à Alain Blond, Maryse Thomas à Christian Vignerie, Luc Gabette à Pascal Raffier, Jean-Louis Clermond-Barrère à Patrick Gibaud, Paula Gaboriau à Françoise Piquet, Nathalie Marchadier à Joël Vilard, Véronique Binde à Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Patrick Gibaud.

Objet

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises exercice 2018.

Monsieur le Président expose que :

Vu l'article 1638-0 bis III du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1636B decies II du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1609 nonies C III 1-c du Code Général des Impôts,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'année 2018,

Considérant les réunions de la commission « finances » en date des 14 et 28 mars 2018,

1/ Evolution des bases de CFE (les bases sont effectives pour 2017 et prévisionnelles pour 2018).

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des bases
CFE	1 921 470,00 €	1 924 000,00 €	0,131 %

2/ Evolution des produits de CFE (avec proposition de taux 2018)

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des produits
Produit de CFE	512 456,00 €	516 978,00 €	0,882 %

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit le taux de CFE pour l'exercice 2018, soit le taux maximum de droit commun.

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Pourcentage d'évolution du taux
CFE	26,67	26,87	0,749 %

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

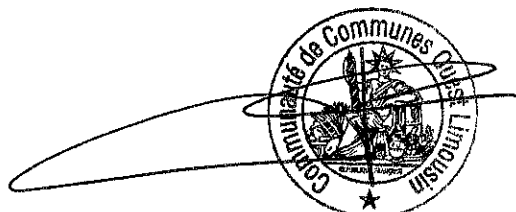
Le

Le Président

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 17 AVR. 2018



Christophe GEROUARD